

Six questions aux partis politiques en vue des élections régionales et fédérales



- 1. Depuis plusieurs années, le nombre de pharmacies ouvertes au public est en baisse constante dans notre pays. Comment votre parti se positionne-t-il par rapport à cette évolution ? Le nombre de pharmacies est-il trop élevé dans notre pays ?**

Le MR défend la valorisation du rôle de conseil du pharmacien et le suivi du dossier des soins pharmaceutiques pour contribuer à l'éducation thérapeutique du patient et ainsi favoriser une meilleure observance du traitement prescrit par le médecin.

Le système actuel de fixation du budget des soins de santé ne permet pas de valoriser la principale activité des pharmaciens, laquelle devrait être de plus en plus axée sur le soin pharmaceutique rémunéré par l'honoraire et de moins en moins sur le volume des spécialités délivrées. Il est donc préconisé d'isoler un budget spécifique au sein de l'assurance-maladie pour les honoraires des prestations pharmaceutiques.

En concertation avec les organisations professionnelles, le gouvernement a prolongé le moratoire sur le nombre maximum de pharmacie. Cependant, des mesures doivent être prises pour adapter la répartition des nouvelles pharmacies.

- 2. Depuis plusieurs années, les pharmaciens sont rémunérés essentiellement pour les soins pharmaceutiques prodigués à leurs patients. Ces soins pharmaceutiques doivent être assurés pendant toute la durée d'un traitement. Or, si la rémunération du pharmacien est aujourd'hui dissociée du prix des médicaments, elle ne dépend pas de la durée du traitement, mais reste liée au volume délivré. Dans quelle mesure votre parti est-il prêt à corriger cette anomalie ?**

Le nouveau système de rétribution des pharmaciens a été décidé et mis en place avec l'objectif initial d'être sans impact budgétaire sur la marge globale des pharmaciens.

Cependant, entre la décision de principe du nouveau système de rétribution des pharmaciens et l'implémentation de la mesure, il est vrai que des mesures ont influencé à la baisse la marge des pharmaciens (diminution de la durée de traitement,...). Une adaptation des coefficients de base doit donc être étudiée afin d'adapter l'honoraire de base à la durée du traitement.

- 3. Les interventions du pharmacien visant à stimuler le bon usage du médicament permettent de réaliser des économies au niveau du budget des soins de santé. Celles-ci devraient être réinjectées –du moins en partie– dans le secteur officinal pour soutenir le déploiement de nouveaux services à valeur ajoutée pour la santé publique. Votre parti est-il prêt à défendre cette approche pour financer, par exemple, l’élargissement des Entretiens d’accompagnement de Nouvelle Médication (aujourd’hui réservés aux patients asthmatiques) à d’autres catégories de malades chroniques ?**

Les « Entretien d’accompagnement de Nouvelle Médication », les ENM, ont vu le jour sous cette législature. Le MR a soutenu largement cette évolution. L’ENM est un nouveau type de prestation pharmaceutique qui va au-delà de la délivrance du médicament et des conseils qui y sont associés. Elle constitue une évolution majeure pour la pharmacie d’officine, car elle implique une approche novatrice de l’exercice professionnel.

Ces approches doivent être soutenues et développées pour valoriser le rôle actif du pharmacien dans le système de soins de santé.

- 4. En tant qu’expert du médicament, le pharmacien veille à son bon usage et à l’observance des traitements. A ce titre, il doit faire partie intégrante de l’équipe de soins multidisciplinaire qui accompagne les patients chroniques. Comment concrétiser et soutenir la participation du pharmacien à cette prise en charge multidisciplinaire ?**

Le MR propose de renforcer la concertation médico-pharmaceutique. Les contacts entre médecins et pharmaciens, prestataires de soins de première ligne, sont primordiaux. Ils peuvent déboucher sur des initiatives concrètes dans l’intérêt du patient. La Concertation Médico-Pharmaceutique est un instrument qui a pour objet l’optimalisation des soins délivrés au patient dans le cadre de l’assurance obligatoire soins de santé et indemnités, avec une attention particulière à trois dimensions : la prescription, la délivrance et l’usage des médicaments. Ceci doit se faire en réunissant à l’échelle locale les médecins et les pharmaciens et en favorisant de la sorte la collaboration entre les deux groupes de prestataires de soins.

- 5. En tant que prestataire de soins très accessible, le pharmacien est très souvent sollicité en premier recours par la population (y compris durant le service de garde). Si nécessaire, il réoriente le patient vers le prestataire ou le service de santé adéquat. Dans quelle mesure votre parti est-il prêt à soutenir et à développer ce rôle de « centre de tri » joué par le pharmacien, notamment dans le cadre de la réforme des services de garde qui a été récemment lancée ?**

De préparateur de médicaments, le pharmacien est devenu un dispensateur et un conseiller dans le domaine du médicament. Il est un acteur majeur de la médecine de proximité, un prestataire de première ligne. En collaboration et en concertation avec le médecin traitant, les soins pharmaceutiques visent tout type de questions en relation avec les médicaments. Ils comprennent la détection et la résolution de problèmes liés à l’usage des médicaments. Ils englobent également l’accompagnement pharmaceutique sous forme de dispensation d’informations et d’avis aux patients pendant et après la délivrance du médicament en vue d’un usage optimal, efficace et sûr. C’est dans cet esprit que le MR a soutenu l’instauration d’un honoraire de délivrance. En collaboration avec les médecins traitants, le pharmacien peut certainement jouer un rôle dans l’information des patients lors des gardes.

6. Le secteur officinal emploie 20.000 personnes. Vu la situation actuelle, les jeunes pharmaciens éprouvent des difficultés à trouver des financements pour la reprise d'une officine ; de plus en plus de conditions leur sont imposées par le secteur bancaire. Votre parti est-il prêt à soutenir les jeunes pharmaciens qui se lancent dans un projet de reprise et comment ?

La démocratisation de l'accès à la profession de pharmacien est une préoccupation. A chaque officine, son pharmacien indépendant. C'est de moins en moins vrai. Depuis un nombre certain d'années, il faut bien constater que les jeunes pharmaciens fraîchement diplômés de nos universités ont de plus en plus de mal à s'établir en qualité de pharmacien indépendant dans notre pays. En cause, la concurrence que les groupements d'officines généralement constitués en sociétés coopératives sont en mesure d'exercer lors des reprises des officines. Trop de jeunes pharmaciens doivent renoncer faute de pouvoir trouver un financement suffisant pour s'établir. L'accès au crédit bancaire reste difficile pour les jeunes indépendants. Les pharmacies les mieux situées et assurées d'offrir des perspectives réelles de rentabilité sont trustées par ces sociétés coopératives dont la puissance financière est sans commune mesure avec celle des pharmaciens indépendants. Cette évolution est défavorable. Elle pose la question de la démocratisation de l'accès à la profession de pharmacien et d'un retour au caractère plus « indépendant » de son exercice.

La MR défend l'indépendance de la profession : l'accès à l'exercice pharmaceutique doit pouvoir se faire dans le respect des principes d'indépendance intellectuelle et dans un esprit de libre entreprise.

Dans la lignée des mesures prises par la Ministre Sabine Laruelle, nous devons continuer à renforcer le statut social des indépendants qui prennent des risques pour créer leur emploi et en offrir d'autres.

Par ailleurs, nous devons poursuivre les réformes visant des mesures concrètes pour rééquilibrer les relations entre les banques et les indépendants.